

2020 -2030 Une décennie d'action

# DevHaïti<sup>©</sup>

*Le Magazine du développement*

30  
Jan  
2023

#55

## Un nouveau Code fiscal pour Haïti

Vers l'adoption d'un  
Code fiscal haïtien

Ce que pense Joseph  
Paillant du nouveau  
Code fiscal haïtien

Un nouveau Code fiscal  
pour venir à bout des  
inégalités sociales  
criantes en Haïti ?

Direction Generale des Impots  
Crédit photo: Ayibopost



**Une production:**



**Ont contribué à ce numéro:**

**Kattia JEAN FRANÇOIS, Milo MILFORT, Melissa PHILIDOR, Jean Phares JÉRÔME, Johnny JOSEPH, Kesner PHAREL, Patrick SAINT-PRÉ, Dieudonné JOACHIM, Claudine ANDRÉ, Bélonny BIEN-AIMÉ.**

## La bonne idée de doter le pays d'un Code fiscal

**L**e ministère de l'Économie et des Finances cherche à doter le pays d'un Code fiscal. Une bonne initiative. Personne ne peut le contester. Les autorités haïtiennes justifient un tel projet par la nécessité de modernisation structurelle et technologique, de refonte du cadre légal et réglementaire, de dématérialisation et de simplification des procédures de l'administration fiscale.

Une telle justification se révèle pertinente dans la mesure où l'administration fiscale haïtienne est caractérisée par la lourdeur administrative et la corruption. Remplir ses devoirs envers le fisc s'apparente souvent à une punition. Voilà pourquoi bon nombre de citoyens cherchent toutes sortes d'alibi pour fuir le fisc. La corruption qui règne dans l'administration publique leur rend la tâche facile. Ce qui prive l'État de ressources pour respecter ses obligations envers la population.

Ce n'est donc pas un hasard si le pays est dépendant de la tête au pied de l'extérieur. On ne compte plus tous les appuis budgétaires dont le pays a bénéficié au fil des années. Haïti est de plus en plus assistée à cause de l'évasion fiscale et d'autres maux que souffre la République. L'évasion fiscale est due à un ensemble de facteurs notamment la désuétude des lois et la démotivation des fonctionnaires de l'État.

Le Code fiscal haïtien est appelé à résoudre les problèmes identifiés de manière à moderniser l'administration fiscale. Le pays a tout à gagner et rien à perdre dans une telle démarche. Mais ceux et celles qui s'enrichissent au détriment des citoyens y ont tout à perdre. Voilà pourquoi une telle réforme devrait mobiliser toutes les forces vives et saines de la société.

Selon les informations disponibles, le Code fiscal haïtien qui sera mis en application en octobre 2024 est l'aboutissement des travaux qui ont démarré en 2018 sous la houlette du Comité de Politique Fiscale, structure composée principalement de cadres de la Direction générale des Impôts (DGI) et du ministère de l'Économie et des Finances.

Avant l'entrée en vigueur dudit Code, il est nécessaire que l'État haïtien le présente à la population. Il est important d'expliquer aux citoyens les nouveautés qui s'y trouvent et les corrections qu'il apportera dans l'administration fiscale.

Les lois à elles seules ne peuvent pas résoudre les problèmes identifiés. Il faut aussi des fonctionnaires motivés et honnêtes pour les faire appliquer et des citoyens prêts à les respecter. Par-dessus tout, il faut une volonté politique pour changer les choses. C'est un secret de polichinelle que nos dirigeants sont experts dans le non-respect des lois qu'ils ont eux-mêmes élaborées. Le Code fiscal que le pays s'appête à se doter fera-t-il exception?



Logo Direction Generale des Impots

## Vers l'adoption d'un Code fiscal haïtien

*La Direction générale des Impôts (DGI) se prépare à adopter le Code Fiscal Haïtien, un ensemble de trois documents. Il s'agit du Code Général des Impôts (CGI), du Livre des Procédures Fiscales (LPF) et des Régimes Spéciaux (RS). Le Code Fiscal Haïtien, selon la DGI, s'inscrit dans le cadre d'un vaste chantier de réforme qui vise la modernisation structurelle et technologique, la refonte du cadre légal et réglementaire, la dématérialisation et la simplification des procédures de l'administration fiscale. Ledit code, qui est l'aboutissement des travaux qui ont démarré en 2018 sous la houlette du Comité de politique fiscale, structure composée principalement de cadres de la DGI et du ministère de l'Économie et des Finances, sera mis en application en octobre 2024.*

« **C**e projet de CGI, trop longtemps attendu, a la vertu de codifier, dans un document de référence unique, les lois éparses de la législation fiscale et d'établir clairement les procédures fiscales qui découlent. Ce projet contient aussi la promesse d'une meilleure intelligibilité des normes fiscales indispensable à une compréhension commune et une application juste, équitable de la législation fiscale pour le bonheur mutuel du fisc et du contribuable. Ce Code Fiscal haïtien est donc appelé à servir de boussole aux agents, aux contribuables et usagers de l'administration fiscale», précise la DGI dans un document disponible sur son site internet (<https://dgi.gouv.ht>).

Le projet de Code Fiscal, poursuit la DGI, regroupe dans un seul livre le Code Général des Impôts/CGI (qui définit les règles d'assiette, de montant et de taux des différents impôts et taxes) et le Livre des Procédures Fiscales/LPF (qui détermine les règles de procédure en matière de paiement, recouvrement, contrôle et contentieux de l'impôt). «Il rassemble

donc dans un seul ouvrage, avec une numérotation continue, l'ensemble des dispositions légales à nature fiscale de manière à simplifier et rationaliser le système fiscal haïtien tout en l'adaptant aux réalités du pays», fait-elle remarquer. Ajoutant: «Ce travail a tenu compte des réalités et de la pratique administrative actuelle. Ainsi, par exemple, lorsque les formulaires utilisés ou la pratique communément admise par la Direction Générale des Impôts (DGI) différaient du contenu du texte en vigueur, les nouvelles dispositions du CGI et du LPF ont été rédigées afin de refléter cet état de fait».

Plusieurs innovations sont apportées dans le secteur des affaires à travers le code fiscal. « Du point de vue de la logistique, le Code Fiscal vise à définir un cadre juridique et fiscal plus clair et transparent, gage d'une bonne gouvernance et d'une amélioration du climat des affaires, tout en renforçant de manière significative les pouvoirs de contrôle de la DGI, indique le document. Du point de vue de la politique fiscale, le nouveau Code a pour objectif de simplifier

indique le document. Du point de vue de la politique fiscale, le nouveau Code a pour objectif de simplifier le système fiscal, en supprimant les taxes redondantes et/ou inefficaces eu égard à leur coût de gestion, tout en augmentant légèrement les recettes. Entre autres, l'Impôt sur le Revenu (IR) des personnes physiques et des personnes morales a été simplifié.»

Le document indique par ailleurs qu'un régime fiscal des petites entreprises a été actualisé et son seuil a été harmonisé avec celui de la Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA). Un Impôt Minimum Forfaitaire (IMF), poursuit-il, a été introduit. La TCA, pour sa part, a fait l'objet de changements importants notamment en ce qui concerne les règles de territorialité. «Le champ des droits d'accises, des droits de Timbre et d'Enregistrement a été rationalisé: moins d'opérations sont désormais passibles de ces droits mais le montant ou le taux de ces derniers a été actualisé», lit-on dans le document. Ajoutant : «Les impôts locaux ont été clarifiés et le financement des collectivités locales renforcé (Contribution Foncière sur les Propriétés Bâties / CFPB, Contribution Foncière sur les Propriétés Non Bâties / CFPNB, Contribution au Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Locales / CFGDCT). D'une manière générale, de nombreuses taxes ont été fusionnées ou supprimées notamment lorsque leurs recettes étaient marginales (par exemple, le droit de fonctionnement ou de non-fonctionnement)».

### Les différentes sections du Code fiscal haïtien

Le nouveau CGI est divisé en quatre parties : (I) les «Préalables», (II) les impôts d'État et (III) les impôts locaux et (IV) les régimes spéciaux (incitations aux investissements et zones franches).

Dans le cas des impôts d'État ont été subdivisés entre:

- Les impôts directs: impôt sur le revenu des personnes physiques (revenus fonciers, traitements et salaires, Bénéfices Industriels et Commerciaux/BIC, Bénéfices Non Commerciaux/BNC, Impôt Minimum Forfaitaire/IMF, plus-values immobilières, Revenus de Capitaux Mobi-

liers/RCM) et impôt sur le revenu des personnes morales, c'est-à-dire l'Impôt sur les Sociétés/IS et l'imposition des sociétés de personnes et des casinos;

- Les taxes assimilées aux impôts directs (notamment la Taxe sur la Masse Salariale/TMS, les taxes sur les véhicules et permis de conduire, la taxe sur les passeports, etc.);
- Les impôts indirects (Taxe sur le Chiffre d'Affaires/TCA, Droits d'Accises, Taxe sur les primes d'assurance, Taxe sur les tickets de voyage);
- Les Droits de Timbre ou d'Enregistrements et droits assimilés;
- Les redevances et paiements assimilés (notamment le fermage ou le loyer des biens du domaine privé de l'État, les frais de service pour l'éducation, l'assistance sociale ou l'entretien routier);
- Les impôts locaux comprennent principalement la Contribution au Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (CFGDCT), la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB), la Contribution Foncière des Propriétés Non Bâties (CFPNB) et la Taxe sur les Permis de Construire;

Les régimes spéciaux visent les incitations fiscales à l'investissement et les zones franches.

Le Code fiscal haïtien, selon la DGI, vise à établir un équilibre, favorable au climat des affaires, entre le renforcement des pouvoirs de contrôle de l'Administration fiscale et celui des droits et garanties des contribuables. Aussi à protéger les contribuables vertueux (en renforçant notamment leur droit de recours pour pouvoir contester de manière effective les propositions de redressement de l'Administration) tout en donnant la possibilité à l'Administration de poursuivre plus efficacement les contribuables récalcitrants ou officiant dans le secteur informel (en renforçant de manière significative les pouvoirs de contrôle des vérificateurs).



**Joseph Paillant**  
Fiscaliste

## Ce que pense Joseph Paillant du nouveau Code fiscal haïtien

**L**e fiscaliste haïtien, Joseph Paillant, qualifie d'avancée significative le projet de Code fiscal haïtien comportant un code général des impôts et son Livre des Procédures fiscales, conçu par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) visant à "simplifier" le système fiscal haïtien et contribuer à "l'amélioration" du climat des affaires. Un ensemble de documents dont la mise en œuvre se fera à partir du 1er octobre 2024, après adoption en Conseil des ministres.

«C'est une très bonne chose à priori parce qu'effectivement, nous avons besoin de textes plus clairs qui permettent à ce que les contribuables et agents économiques sachent où commencent et finissent leurs droits et leurs devoirs. C'est une très bonne initiative», estime celui qu'on considère comme étant l'un des meilleurs fiscalistes haïtiens.

Rappelant que nous sommes en présence d'un projet de code fiscal, mais pas encore le Code fiscal, Joseph Paillant souligne que le document contient notamment un code général des impôts comportant les mécanismes d'imposition et des concepts clairement définis. «Il permet qu'un ensemble de taxes soient annulées, certaines autres réaménagées ou arrangées. Tout ceci pour arriver à relever la pression

fiscale, permettre à ce qu'il y ait plus de gens qui paient et que les gens fassent leur déclaration d'impôt», a-t-il fait savoir.

Entre-temps, dans la pratique de nos jours, rien ne change. Nous allons continuer d'appliquer les dispositions qui existaient que ce soit en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, l'impôt locatif, et la Taxe sur les chiffres d'affaires (TCA). Les agents économiques vont donc guetter la phase de publication de ce Code, souligne le professeur des Universités. Cependant, automatiquement le code fiscal publié, s'ensuivra une période pour sa mise en application.

Compilations oui, mais jamais de code fiscal

À en croire le spécialiste avant cette initiative, Haïti n'a jamais eu de Code fiscal. Lui qui a fait dans les années 90, une compilation des textes traitant de la fiscalité avec une classification, qui permettait aux chercheurs, les agents économiques, professionnels de se retrouver plus facilement. Un document utilisé comme un ouvrage de référence.

«Vous aviez eu un ensemble de textes diffus. Impôt sur le revenu, d'un côté. TCA d'un autre côté. CFPB,

dans un autre texte. Quand on considère l'ensemble des textes traitant de la fiscalité en Haïti, vous avez une pluralité de textes. Chak teks te pou kont yo», reconnaît-il. M. Paillant rappelle que l'initiative de compilation de textes de loi en rapport à la fiscalité a démarré au niveau du ministère des Finances en 1953. Cela facilite les recherches, insiste-t-il.

On l'appelle Code fiscal, mais au fond on sait qu'il s'agit d'un travail qui se résume en une compilation, avance-t-il. Car selon lui, quand on parle de code, c'est un ensemble de mêmes éléments traitant d'un même sujet. Le code en tant que tel a une séquence numérique. Si on prend, par exemple, le document qu'on appelle le code fiscal de 1953, mis à jour en 1976, mis à nouveau à jour en 1980, vous remarquez qu'il s'agit en vrai, d'une compilation des différents textes en rapport avec la fiscalité, affirme le professeur. Donc, on est loin d'un véritable Code fiscal.

Ainsi, l'initiative prise par l'expert en 1994 avait déjà débuté en 1953 par le ministère des Finances. Étant donné que ce dernier n'a pas eu de continuité dans ses démarches, il s'est donné la tâche de le faire à sa place. «Ce document [Code fiscal] n'existait pas au sein de l'État. Cela n'existait pas», lance l'expert. Cela dit, durant plus de 200 ans, le pays fonctionnait sans ce document qui se révèle d'une aussi grande importance.

### **Quelle innovation ?**

Simplification du système fiscal, concentration sur les grands champs d'impôt, rationalisation des dépenses fiscales, alignement sur les bonnes pratiques internationales, amélioration de la pression fiscale du pays et renforcement du pouvoir de contrôle de l'administration et droits des contribuables... Tels sont les objectifs que vise la réforme fiscale enclenchée par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) au travers de ce document.

«Ce code fiscal vient faire un travail d'harmonisation. Car avant, les prescriptions se répétaient. Une situation qui sera résolue avec ce code fiscal. Il y a un classement qui est fait. Ce qui constitue un pas en avant dans la facilitation de la recherche dans ce domaine», assure Joseph Paillant, le pape de la

Fiscalité haïtienne. Pour lui, le document actuel répond véritablement au critère pour être un Code fiscal. Il comporte une séquence numérique et ayant un seul et même objet. Ce qu'il qualifie de grande portée historique.

Un projet de Code fiscal qui comporte pour le moins des innovations importantes. «C'est un projet qui définit les nouvelles règles du jeu», souligne ce membre de la galerie d'honneur de la Finance haïtienne. «Dans le nouveau code, le droit d'accise est presque généralisé. Y est aussi créé, l'impôt sur la propriété non bâtie. Ce qui va freiner les spéculations. C'est une bonne mesure», estime-t-il rappelant qu'un impôt est un choix politique avec des contraintes économiques et sociales.

L'impôt est collecté pour le bien-être de tous, rappelle le professeur ajoutant qu'il devrait avoir un caractère noble créant chez le citoyen un sentiment de respect résultant du fonctionnement du système juridique en général. Il relate qu'il y a un manque d'information et d'éducation sur le système fiscal haïtien. Ce qui est le rôle de l'État. C'est à l'État que revient la tâche d'informer les gens.

Il rappelle qu'Haïti a un système fiscal déclaratif. Dans la fiscalité, le droit à l'information est indispensable. Les contribuables ont droit à l'information. Il soutient que le système fiscal n'est pas difficile, mais il y a un problème d'information. Les grands champs d'impôt dont parle la réforme fiscale font référence à l'impôt sur le revenu, la Taxe sur les chiffres d'affaires, les droits d'accises, la CFPB ou l'impôt local et l'enregistrement.

En décembre 2022, le ministre de l'Économie et des Finances, Michel Patrick Boisvert a fait savoir que la finalité du projet de Code fiscal n'est pas seulement l'augmentation de la pression fiscale à travers la mobilisation de plus de recettes, mais aussi l'amélioration du climat des affaires avec un cadre juridique qui devient plus clair et plus transparent. Mais également, avec le renforcement des pouvoirs de contrôle, l'Administration fiscale disposera d'un outil standard et efficace lui permettant de combattre la fraude et l'évasion fiscale constituant des fléaux nuisant au jeu de la concurrence.

L'expert en Fiscalité, Joseph Paillant, était l'invité de l'économiste Kesner Pharel à son émission "Investir" du samedi 17 décembre 2022 aux fins d'analyser le projet de Code fiscal haïtien, qui, selon le ministère

de l'Économie et des Finances, s'évertue à aligner le pays sur les bonnes pratiques internationales tout en tenant compte des réalités nationales.



Photo crédit: AFP/HECTOR RETAMAL

## Un nouveau Code fiscal pour venir à bout des inégalités sociales criantes en Haïti ?

**L**e 6 juin 2024 marquera le centenaire de la Direction générale des Impôts (DGI), créée par la loi organique du 6 juin 1924 durant l'occupation américaine. À l'occasion de ce centenaire, la DGI s'apprête à adopter un code fiscal afin de rendre plus efficace le management fiscal haïtien.

À travers cette innovation, la DGI entend faire entrer Haïti dans le cercle des pays utilisant un document de code fiscal cohérent très utile à la démocratie et à l'État de droit. Haïti s'alignera aussi sur les meilleures pratiques internationales de compétitivité en matière de fiscalité.

Il faut noter que jusque-là, si un «Code Fiscal» est édité régulièrement par le fiscaliste Joseph Paillant, il s'agit plutôt d'une compilation de différents lois

et textes réglementaires à nature fiscale ou juridique mais non d'un code. Le projet de codification vise alors à rassembler de manière ordonnée et cohérente dans un code les règles intéressant les matières qui font partie du droit fiscal.

Fruit de travaux démarrés en 2018 sous la houlette du Comité de Politique Fiscale, structure composée principalement de cadres de la DGI et du ministère de l'Économie et des Finances, l'élaboration du projet de Code Fiscal Haïtien s'inscrit dans le vaste chantier de la réforme qui vise la modernisation structurelle et technologique, la refonte du cadre légal et réglementaire, la dématérialisation et la simplification des procédures de l'administration fiscale.



Du point de vue de la légistique, le Code Fiscal vise à définir un cadre juridique et fiscal plus clair et transparent, gage d'une bonne gouvernance et d'une amélioration du climat des affaires, tout en renforçant de manière significative les pouvoirs de contrôle de la DGI. Sur le plan de la politique fiscale, le nouveau Code a pour objectif de simplifier le système fiscal, en supprimant les taxes redondantes et/ou inefficaces eu égard à leur coût de gestion, tout en augmentant légèrement les recettes.

Il n'y a pas de meilleur moyen pour la DGI, l'une des institutions les plus importantes du pays, de marquer ces cent ans d'existence. L'Etat de droit et la démocratie en Haïti ont grand besoin d'édification d'un document de code fiscal afin de faciliter les acteurs intéressés et les citoyens en général de mieux se former sur les procédures et les devoirs fiscaux. Ce document est fondamental pour une gestion efficace, démocratique et transparente des taxes et des impôts dans le pays. Espérons que cela contribuera à faire aussi augmenter les recettes fiscales de la DGI pour financer davantage les projets de développement dans le pays.

### **Les impôts source d'inégalités sociales jusque-là en Haïti**

Les impôts indirects, composés des taxes sur les chiffres d'affaires, constituent la principale source des recettes de l'État haïtien. « Ils se chiffrent à hauteur de 110 milliards de gourdes contre 40 milliards de gourdes pour les impôts directs », selon l'économiste Kesner Pharel, P.D.G du Group Crois-

sance, pointant du doigt cette grande anomalie dans un pays où 60% de la population sont pauvres et 30% vivent dans l'extrême pauvreté.

es recettes fiscales en Haïti proviennent fondamentalement des impôts sur les biens et services de consommation et des frais de douane. «Haïti est unique en son genre en ce sens que les taxes corporatives sont moins élevées que les impôts sur les personnes physiques, alors que le contraire est observé dans les pays pauvres et émergents, à l'instar de l'Amérique latine y inclus la République dominicaine. Ces deux phénomènes indiquent que les recettes fiscales creusent davantage les inégalités sociales en Haïti et, en conséquence, contribuent à la désintégration sociale alimentant les tensions sociales qui chassent les investissements (au lieu de les attirer) et donc entravent le développement économique», explique le professeur Joseph Harold Pierre dans une tribune publiée dans les colonnes du journal Le Nouvelliste.

«Une autre observation non moins importante est que la forte proportion des taxes indirectes, semble-t-il, n'a pas d'impact réel sur la croissance économique, contrairement à ce qui est observé dans d'autres pays avec une composition des taxes similaire à la nôtre. Ce résultat non attendu serait dû principalement à la faible capacité administrative de l'Etat et à la prépondérance de l'économie informelle qui, elle-même, est une résultante du premier facteur», conclue le professeur Pierre, économiste et politologue.





MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

# BUDGET DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI EXERCICE 2022 - 2023

Photo crédit: [budget.gouv.ht](http://budget.gouv.ht)

## Avantages fiscaux: le budget 2022-2023 fait la part belle aux entreprises haïtiennes

*Nous reprenons cet article initialement publié dans les colonnes du journal Le Nouvelliste qui revient sur les avantages fiscaux dont bénéficient les entreprises haïtiennes dans le budget 2022-2023. Une condition nécessaire mais non suffisante pour booster la production nationale et donner ainsi un coup de frein à l'importation outrancière de quasiment tous les biens et marchandises consommés à travers le pays*

**P**lusieurs articles de la loi du 9 octobre 2022 relative au Code d'investissement sont modifiés dans le budget 2022-2023, récemment publié par le gouvernement dans le journal officiel Le Moniteur. Suivant ces modifications, des avantages sont accordés aux entreprises agricoles, aux sociétés de développement agricole et aux coopératives agricoles; aux entreprises et coopératives artisanales; aux entreprises de développement touristique; aux promoteurs et opérateurs de zones franches (personnes morales); aux entreprises dont les services ou la production se tournent vers l'exportation ou la réexportation. Ces entreprises bénéficient d'avantages de toutes sortes dont la franchise douanière et fiscale pour une certaine durée.

Pour les entreprises agricoles, les sociétés de développement agricole et les coopératives agricoles, il est prévu dans le budget actuel: la franchise douanière et fiscale pour une période de sept années

consécutives sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation et l'exploitation de l'entreprise en l'occurrence: les tracteurs, les motoculteurs, les bateaux de pêche, les moteurs hors-bord, tous les matériels roulants de transport nécessaires à l'exploitation. Cette franchise porte également sur les semences, les alvins, les engrais, les pesticides, les plantes, les fongicides et tous les autres intrants pour l'agriculture, la pêche et l'élevage. Il y a aussi les appareils et matériels pour la construction de serre, l'incubateur pour production de volaille, les machines, outillages et équipements de traitement après récolte, les matériels d'emballage, de conservation, de production et de conditionnement, etc.

Quant aux entreprises et coopératives artisanales, elles bénéficient d'une exonération des droits de douane pour une période ne dépassant pas cinq années consécutives sur les fournitures et les maté-

riels d'emballage. Elles vont jouir d'une exonération douanière et fiscale sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation ou l'exploitation de l'entreprise. Les entreprises de cette catégorie vont toutefois verser les frais de vérification. Elles bénéficient de la dispense du dépôt de garantie prévu au Code douanier pour les importations en admission temporaire.

De leur côté, les entreprises de développement touristique et les entreprises de service à caractère touristique bénéficient de la franchise douanière et fiscale pour une durée de sept années consécutives sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à la prospection, l'implantation, l'aménagement ou le réaménagement quand les équipements en question ne sont pas disponibles sur le marché local dans les mêmes conditions de qualité et de prix. Ces équipements et matériels peuvent être: matériaux de construction, matériels électriques, système de production ou de compensation d'énergie électrique, système ou équipements pour la surveillance et la sécurité, système et équipements pour la conservation au froid, système et équipements sanitaires, système et équipements de traitement de l'eau, les appareils ménagers, la lingerie, les ustensiles de service et de cuisine, les chaloupes et remorques, les petits bateaux, avions et hélicoptères de plaisance, les véhicules utilitaires affectés à l'exploitation, etc. En outre, ces entreprises vont jouir de la dispense du dépôt de garantie prévu au Code douanier pour les importations en admission temporaire.

Une exonération totale de l'impôt sur le revenu des personnes morales pour une période de sept années consécutives est accordée aux promoteurs et opérateurs de zones franches dans le budget 2022-2023.

Ces derniers héritent aussi de la franchise douanière et fiscale. Ils sont exempts aussi des taxes d'immatriculation pour les biens d'équipements et matériels nécessaires à l'aménagement des espaces et de l'enregistrement et la transcription du débet de tous actes contenant acquisition, hypothèque, nantissement.

Pour les entreprises dont les services ou les productions sont tournées vers l'exportation ou la réexportation, le budget 2022-2023 accorde la franchise douanière et fiscale pour une période de sept années consécutives sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'installation, au fonctionnement et à la production de l'entreprise. Il s'agit des machines et appareils destinés aux travaux de prospection et de recherche, des moyens de transport exclusivement dédiés au transport de matériels, des fournitures et des produits manufacturés de l'entreprise, les autobus affectés au transport du personnel, les outils et pièces de rechange nécessaires à l'installation de l'entreprise, etc.

Il y a également les entreprises de l'industrie nationale s'adonnant aux activités définies à l'article 34 de la loi du 9 octobre 2002 sur le Code des investissements qui bénéficient aussi de quelques avantages: franchise douanière et fiscale sur les importations des biens d'équipements et de matériels, exonération des droits de douane sur les matières premières destinées à la transformation pour une période de cinq années consécutives ou de trois ans, s'il s'agit de matières premières à la modernisation, la réhabilitation et l'agrandissement de l'entreprise.

*Source: Le Nouvelliste*





Photo crédit: fcm.ca

## Une fiscalité de la santé pour une meilleure santé des populations

Le Programme mondial sur la fiscalité comporte un axe de travail dédié aux taxes de santé publique, une initiative à volets multiples qui rassemble les connaissances et les compétences de plusieurs pôles d'expertise du Groupe de la Banque mondiale: macroéconomie, commerce et investissement; santé, nutrition et population ; pauvreté et équité; et gouvernance.

À peine remis des répercussions sanitaires et économiques engendrées par la crise de la COVID-19, le monde fait face à une série de nouvelles tensions, avec la guerre en Ukraine, une inflation généralisée et le ralentissement des plus grandes économies. Le fléchissement mondial annoncé pour 2023 signifie que les budgets nationaux seront encore sous tension au cours de l'année qui vient, entraînant des difficultés dans l'ensemble des secteurs.

La fiscalité de la santé fait l'objet d'une attention croissante en raison du double intérêt qu'elle présente, sur le plan sanitaire et pour la génération de recettes publiques. Cet instrument de politique économique peut également produire des bénéfices indirects: réduire la pression sur le système de santé, accroître la productivité des populations et la croissance économique grâce aux gains de capital humain.

### ***Les taxes de santé publique: une fiscalité d'un bon rapport coût-efficacité***

Par «taxes de santé publique», on entend les droits d'accise sur des produits comme le tabac, l'alcool et les boissons sucrées susceptibles de nuire à la santé. Elles diffèrent d'autres taxes indirectes comme la taxe sur les produits et services et la taxe sur la valeur ajoutée, parce que sélectives et ciblées sur des produits nuisant à la santé et néfastes à la société et aux individus.

L'objectif premier des taxes de santé publique est de réduire la consommation de produits nocifs. Toutefois, lorsqu'elles sont bien conçues — en termes de taux, de structure et d'assiette — et qu'elles sont assorties de mesures administratives complémentaires, elles constituent l'un des leviers les plus rentables pour faire baisser l'usage de produits nocifs, sauver des vies et générer des recettes particulièrement bienvenues.

Dans le contexte mondial actuel, ce type de fiscalité a un rôle singulier à jouer dans la transition vers un mode de vie plus sain et une trajectoire de finances publiques plus soutenable.

## **L'exemple philippin**

L'instauration et le renforcement des taxes de santé publique passent par la coopération. Les leçons tirées des expériences en la matière montrent que les réformes les plus efficaces reposent sur la collaboration entre ministères de la Santé et des Finances. Aux Philippines, la réussite de l'adoption en 2012 d'une loi taxant le tabac et l'alcool s'explique en grande partie par la volonté d'associer cette réforme aux bienfaits qui en découlent pour le secteur de la santé. Tous les partis politiques ont défendu ce texte que de larges consultations avec les parties prenantes avaient nourri, avec l'adhésion des plus hauts dirigeants.

Cette réforme a favorisé une hausse des recettes: avant la loi, les recettes tirées de l'impôt sur la santé représentaient 0,5 % du PIB ; en 2019, elles étaient passées à 1,4 %. En outre, grâce à cette taxation, le pays bénéficie d'une source de revenus fiable et renouvelée pour financer des postes prioritaires comme la couverture sanitaire universelle, dans une démarche alignée sur le système de finances publiques du pays.

En 2022, le budget du ministère de la Santé et le subventionnement des primes au régime d'assurance maladie des Philippines (PhilHealth) étaient cinq fois plus élevés qu'en 2013. Cette réforme a pu s'appuyer sur un vaste programme d'assistance analytique et consultative fourni par la Banque mondiale et d'autres partenaires.

### **La Banque mondiale apporte un soutien global**

Le développement d'une fiscalité de la santé requiert également une expertise technique diversifiée. La

Banque mondiale, qui travaille depuis longtemps à des initiatives collectives, a apporté son concours aux États afin qu'ils puissent engager ce chantier en l'abondant dans ses dimensions multiples et interdépendantes.

L'objectif est de soutenir les efforts de réforme partout dans le monde, en prenant acte du fait que cet impôt ne doit pas uniquement s'envisager sous l'angle de la santé ou des finances: il exige une approche multidimensionnelle.

Avant d'instaurer des taxes de santé publique, il est indispensable d'appréhender la dynamique de la culture du tabac notamment, mais aussi de comprendre les liens entre ces taxes et les droits d'accise sur d'autres produits comme les carburants et les véhicules, qui eux aussi peuvent permettre de réduire des externalités négatives. Il faut également maîtriser la complexité de l'économie politique qui sous-tend la fiscalité de la santé, notamment les enjeux de l'évasion fiscale et du commerce illicite, la puissance des groupes industriels et leurs acteurs satellites ainsi que la dynamique gouvernementale qui détermine l'approche à tenir face à chaque obstacle.

Cette complexité exige une véritable collaboration, et la Banque mondiale est particulièrement bien qualifiée pour mobiliser ses diverses compétences au service des réformes de la fiscalité de la santé.

*Source: Banque mondiale*





De gauche à droite: Ali Abbas, Economiste au sein du département Moyen-Orient et Asie centrale (MCD) à FMI, et Alex Pienkowski, économiste principal au département Europe du FMI

## Qu'est-ce que la dette souveraine?

Les économistes du Fonds monétaire international (FMI), **Ali Abbas** et **Alex Pienkowski**, expliquent la dette souveraine dans cet article de la série *Back to Basics* de F&D. Ils examinent pourquoi les États souverains empruntent, à qui ils empruntent, et ce qui se passe lorsqu'ils ne peuvent pas payer.

**L**a dette souveraine joue un rôle central dans l'économie mondiale, mais elle n'est pas sans risque.

Lorsqu'Édouard III, roi d'Angleterre, manqua d'argent pour financer la guerre de Cent Ans qui l'opposait à la France, il se tourna vers les familles de banquiers florentins. Les prêts qu'ils lui accordèrent étaient extrêmement coûteux, et comme Édouard III ne réussit finalement pas à s'asseoir sur le trône de France, il fut incapable de rembourser cette dette en totalité. Au fil des siècles, la «dette du souverain» est devenue la «dette souveraine», à savoir le système de titres de créance multinationaux que nous connaissons aujourd'hui, mêlant plusieurs devises et s'élevant à des milliards de dollars.

### **Pourquoi les États souverains ont-ils recours aux emprunts?**

Les États empruntent pour dépenser plus que ce qu'ils peuvent ou souhaitent récolter par le biais des impôts. Plusieurs raisons économiques expliquent le recours aux emprunts. Lorsque les recettes fiscales

ne sont pas au beau fixe, comme pendant une récession, les États empruntent pour honorer leurs engagements en matière de dépenses. Cela permet aux États d'assurer la continuité des services publics, tels que le fonctionnement des écoles et des hôpitaux, mais aussi, dans un contexte où l'économie est déjà faible, de ne pas réduire leurs dépenses, mesure qui aggraverait la situation. C'est ce qu'on appelle le «lissage fiscal». Les États peuvent même aller plus loin et augmenter leurs dépenses ou encore réduire les impôts pendant une période de récession pour tenter de stimuler la croissance. Cette «relance budgétaire» est financée par l'émission de dette souveraine.

Toutefois, ces quelques raisons n'expliquent généralement pas le niveau élevé d'endettement observé dans de nombreux pays. Il y en a d'autres, comme le fait de vouloir investir dans l'avenir. Les États peuvent emprunter des sommes importantes pour aider à construire une nouvelle autoroute, une centrale électrique ou un métro. Les coûts

initiaux peuvent être extrêmement élevés et le remboursement est donc étalé sur de nombreuses années. Mais ces investissements sont réalisés dans l'hypothèse qu'ils stimuleront la croissance à long terme, ce qui justifie l'emprunt. En plus d'investir dans le capital physique, les États peuvent également investir dans le capital humain, en favorisant l'éducation et la santé. Encore une fois, les avantages tirés de l'investissement sur le long terme doivent l'emporter sur le coût de l'emprunt.

### **À qui les États empruntent-ils ?**

Les États peuvent faire preuve de beaucoup de créativité pour trouver des créanciers potentiels. En effet, ils recherchent les prêteurs qui proposent les taux d'intérêt les plus bas. Cependant, le choix d'un créancier se fait souvent à l'issue d'arbitrages. Par exemple, les États souverains ont le choix d'emprunter à l'intérieur de leurs frontières ou auprès d'une entité étrangère. Les emprunts intérieurs (réalisés auprès de banques et de gestionnaires d'actifs nationaux ou directement auprès des ménages) peuvent représenter une source de financement stable et fiable. Mais souvent, les sommes disponibles sont limitées et les échéances de remboursement ont tendance à être courtes. Les États empruntent donc aussi des montants plus élevés sur une plus grande période sur les marchés de capitaux internationaux. Toutefois, ces marchés peuvent être inconstants, en particulier pour les pays à faible revenu. Il peut être périlleux de penser que ces prêteurs pourront toujours fournir une source de financement rapidement disponible.

Diverses entités du secteur privé prêtent également aux États souverains. Les gestionnaires d'actifs, tels que les fonds de pension, détiennent généralement une dette publique importante. Ils ont besoin d'actifs à long terme relativement sûrs équivalant à leurs passifs à long terme. Les banques détiennent également une part importante de dette souveraine, qui appartient généralement aux États dans lesquels elles opèrent. D'ailleurs, ce lien entre les États et les banques a déjà été source de problèmes par le passé. Par exemple, au cours de la crise de la dette souveraine qui a frappé la zone euro de 2010 à 2012, les banques en difficulté ont réduit leur financement

aux États, ce qui a augmenté les coûts d'emprunt souverain. Cela a créé un cercle vicieux de resserrement des conditions financières qui a aggravé la récession économique et les problèmes liés au système bancaire. Aujourd'hui, on comprend mieux ces risques, que ce soit pour les États ou pour les banques.

Enfin, les États peuvent emprunter auprès d'autres États ou auprès d'organisations internationales. La plupart du temps, ce type de prêt n'est essentiellement pas motivé par l'atteinte d'objectifs commerciaux (bien que dans la pratique, cela peut avoir de l'importance pour le prêteur). Un État peut prêter à un autre pour renforcer leurs relations bilatérales. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement peuvent prêter de l'argent à un État pour l'aider à construire des infrastructures d'assainissement, financer une campagne de vaccination ou réformer le secteur de l'électricité. De son côté, le FMI peut fournir un financement à un pays qui se trouve confronté à des difficultés de financement de la balance des paiements.

Comment les États souscrivent-ils à un emprunt ?

Il existe aussi diverses façons contractuelles pour un État de souscrire à un emprunt. Les prêts sont une forme de financement très courante. Ils sont généralement conclus de manière bilatérale ou par l'intermédiaire d'une syndication, et le remboursement est souvent étalé sur plusieurs années. En revanche, les obligations sont émises à l'intention de centaines ou de milliers de créanciers et le montant total doit normalement être remboursé en une seule fois. Il existe aussi de nombreux autres instruments inhabituels par l'intermédiaire desquels un État peut emprunter, mais cela concerne généralement des montants bien moins élevés.

Les États cherchent à réduire au minimum le coût de leurs emprunts (le taux d'intérêt) tout en évitant que la structure de leur dette ne devienne trop risquée. Par exemple, de nombreux États estiment qu'il est moins coûteux d'emprunter en dollars ou en euros que dans leur propre monnaie. Mais cela peut être source de problèmes, car si leur monnaie se déprécie, le poids réel de la dette augmente. De façon similaire, certains États préfèrent assortir leur

dette d'un taux d'intérêt fixe, car cela garantit la stabilité des coûts du service de la dette. Cependant, il peut s'avérer moins coûteux (du moins au début) de lier sa dette à un taux d'intérêt variable ou à l'inflation des prix à la consommation. Pourtant, ces options aussi comportent des risques, car ces variables peuvent évoluer de manière inattendue et défavorable.

Structurer la dette publique de façon prudente peut contribuer à limiter les coûts d'emprunt souverain à long terme. Néanmoins, de nombreux autres facteurs influent également sur la solvabilité et les coûts d'emprunt d'un État souverain, tels que son niveau de développement économique, la taille de ses marchés financiers, son bilan en matière de respect de ses obligations financières et ses vulnérabilités face aux chocs extérieurs, ainsi que les conditions financières mondiales. Bon nombre de ces facteurs échappent au contrôle des États. Les agences de notation des dettes souveraines et les institutions internationales, dont le FMI, actualisent des modèles élaborés qui évaluent de manière continue la capacité de rembourser des États.

### ***Que se passe-t-il lorsqu'un État ne peut pas rembourser ?***

Comme les particuliers et les entreprises, les États souverains peuvent avoir du mal à rembourser leur dette. Plusieurs explications existent: peut-être ont-ils emprunté une somme trop importante, peut-être leur positionnement était-il trop risqué, ou peut-être ont-ils été frappés par un choc imprévisible, comme une profonde récession ou une catastrophe naturelle ?

Dans ces cas, l'État doit restructurer sa dette. Mais contrairement à ce qui se passe pour les particuliers

et les entreprises, aucun tribunal ne peut intervenir pour obliger un État et ses créanciers à résoudre le problème. Au lieu de cela, les parties négocient: d'un côté, les créanciers veulent réduire leurs pertes au maximum; de l'autre, l'État souhaite retrouver un statut «normal» sur les marchés financiers, en déboursant le moins possible.

Ces restructurations sont souvent coûteuses, tant pour les emprunteurs que pour les créanciers. C'est pour cette raison qu'elles sont relativement rares. En voici quelques exemples particulièrement notoires: Russie (1998), Argentine (2005), Grèce (2012) et Ukraine (2015). Les coûts sont normalement beaucoup moins élevés lorsqu'un accord peut être trouvé avant qu'un État ne se trouve en situation de défaut de paiement (c'est-à-dire quand il n'est plus en mesure de rembourser la totalité de sa dette). Ces restructurations préventives sont généralement conclues rapidement et ont des retombées moins graves sur le reste de l'économie et sur le système financier. Mais une fois qu'un État fait défaut sur sa dette, le processus de restructuration qui s'ensuit peut être long et coûteux.

L'emprunt souverain a beaucoup évolué depuis les expéditions militaires d'Édouard III en France. Il est devenu plus important, plus sophistiqué et plus international, et il joue un rôle central dans l'économie mondiale en permettant aux États de maintenir leurs économies à flot malgré les périodes de récession et autres chocs inattendus, notamment par le financement d'investissements qui stimulent la productivité et la croissance. Mais les risques de surendettement et de défaut sont encore très présents aujourd'hui.

*Source: FMI*





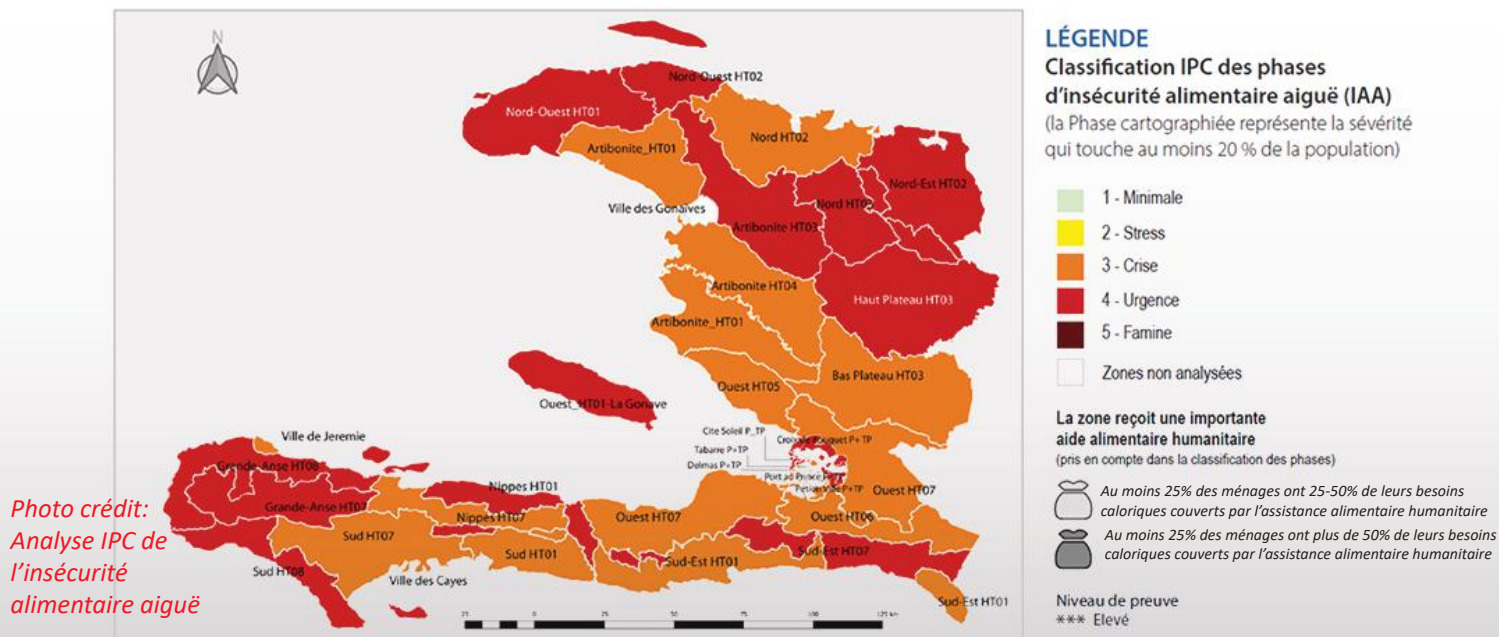


Photo crédit:  
 Analyse IPC de  
 l'insécurité  
 alimentaire aiguë

## Insécurité alimentaire: 48% de la population haïtienne dans le besoin d'une action urgente

**D**e septembre 2022 à février 2023, quelque 19000 personnes sont estimées en catastrophe (phase 5 du cadre intégré de classification de l'insécurité alimentaire ou l'IPC). 18% de la population analysée, soit environ 1,8 million de personnes sont classées en phase 4 de l'IPC (urgence) et 29% (environ 2 900 000 personnes) en phase 3 (crise), soit 48% de la population dans le besoin d'une action urgente.

Selon la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) qui a produit ce rapport, «pour la période allant de mars à juin 2023, pour laquelle aucune assistance alimentaire humanitaire n'a été confirmée, les personnes estimées être en catastrophe sont confirmées».

17% de la population analysée, environ 1 650 000 personnes, sont en phase 4 de l'IPC (urgence) et 30% (environ trois millions de personnes) en phase 3 de l'IPC (crise), soit 48% de la population dans le besoin d'une action urgente pour la période de projection. Parmi les 32 zones analysées dans la situation actuelle (octobre 2022 – février 2023), 15 se trouvent en phase 4 (Urgence).

Il s'agit principalement des zones du grand Sud affectées par le séisme du 14 août 2021 (4 parmi les 9 zones analysées), le haut plateau et ses prolongements dans le Nord, l'Artibonite, le Nord-Ouest, la Gonâve et 3 communes de la zone métropolitaine les plus affectées par les activités de gangs armés.

Presque dans tous les cas, il s'agit de zones de préoccupation identifiées lors de l'analyse de septembre 2021 (soit déjà classées en phase 4 soit classées en phase 3 mais présentant une gravité majeure avec plus 50% de la population en phase 3 ou pire dont la situation s'est détériorée).

Le pays connaît un ralentissement économique significatif depuis mi-2018. Les nombreux épisodes de «peyi lòk» entre autres ont impacté de façon significative le tourisme et ont conduit à la fermeture de nombreux établissements hôteliers.

Ces épisodes de blocage du pays et la situation sécuritaire imprévisible ralentissent les investissements en cours, notamment ceux du secteur privé ainsi que le petit commerce constituant la princi-

pale source de revenu pour une bonne partie de la population soit un ménage sur quatre (à peu près même importance que l'agriculture). En 2021, Haïti avait un PIB par habitant de 1 815 dollars, le plus bas de la région Amérique latine et Caraïbes et moins du cinquième de la moyenne des pays de la région qui est de 15 092 dollars. L'économie a connu en 2021 une contraction de 1,8%, ce qui représente trois années consécutives de contraction.

Selon les données de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) repris par la CNSA, le taux d'inflation a dépassé la barre des 30% en juillet 2022 sur un an pour l'ensemble des produits de consommations alimentaire et non alimentaire, locaux et importés. Cette inflation a atteint un niveau jamais atteint depuis près de 20 ans. Plus spécifiquement, l'analyse d'août 2022 du panier alimentaire des denrées essentielles fait état d'une hausse d'environ 63% de sa valeur en glissement annuel; tous les départements ont dépassé la barre des 50% de hausse et certains ont atteint un glissement de près de 70% en rythme annuel.

Des précipitations inférieures à la normale dans plusieurs zones agroécologiques et la faible capacité des ménages ont globalement affecté la performance de la campagne agricole de printemps. Selon les données de l'ENSSAN 2022 (volet communautaire), les groupes de discussion ont rapporté des pertes de performance pour les tubercules, les légumineuses et les céréales, principales cultures des exploitants agricoles du pays.

Le tremblement de terre survenu le 14 août 2021 avait ravagé des zones entières dans les départements du Sud, des Nippes et de la Grand-Anse. Les dommages et pertes ont été estimés à environ 1,7 milliard de dollars dont 213 millions de dommages sur le secteur productifs comprenant l'agriculture, le commerce, l'industrie et les services financiers, et le tourisme (soit environ 13% des pertes et dommage).

La violence des gangs, a atteint des niveaux sans précédent dans la zone métropolitaine limitant la circulation des marchandises et des personnes. Ces violences ont poussé de nombreux ménages à fuir leur maison. Le nombre des personnes déplacées internes dans la capitale est d'environ 21 700 personnes (OCHA septembre 2021).

### Encadré

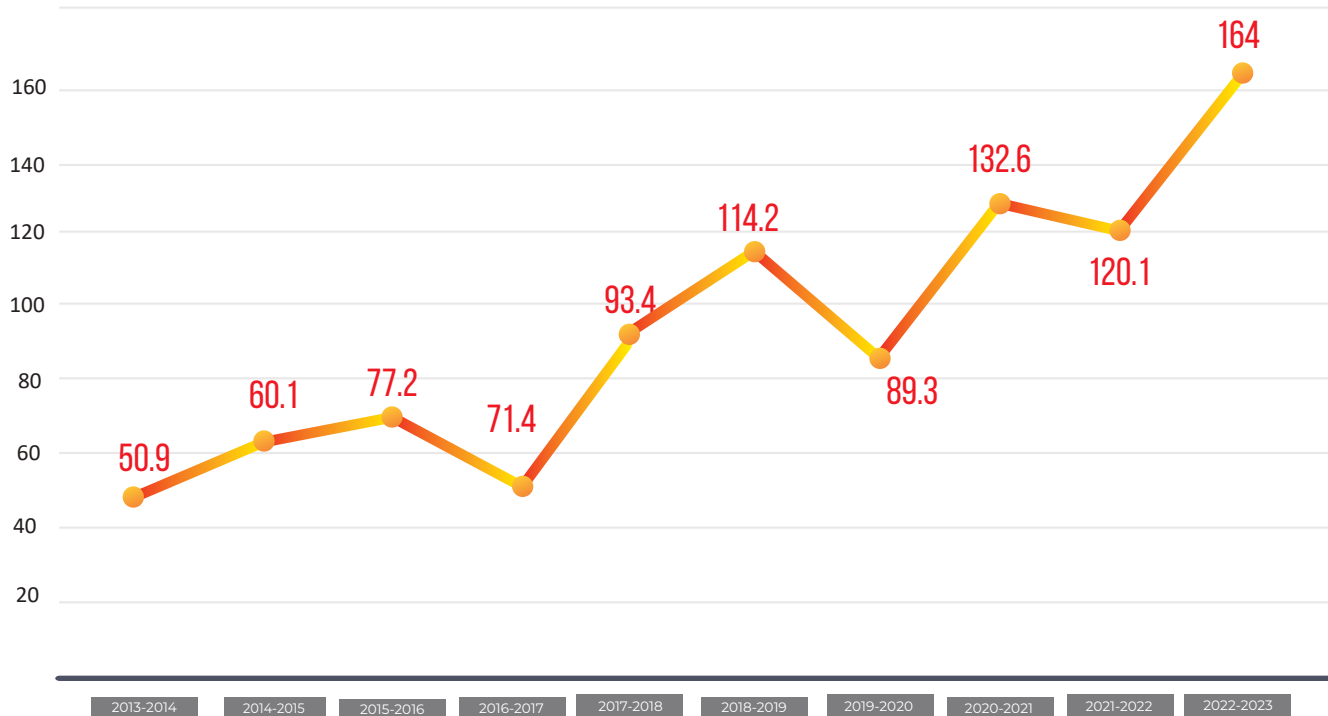
*Ce que sont l'IPC et l'IPC de l'insécurité alimentaire aiguë?*

L'IPC consiste en une série d'outils et de procédures qui servent à classer le niveau de sévérité et les caractéristiques des crises alimentaires et nutritionnelles ainsi que de l'insécurité alimentaire chronique sur la base de normes internationales. L'IPC se compose de quatre fonctions qui se renforcent mutuellement; chacune d'elles s'accompagne d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) spécifiques. Les paramètres fondamentaux de l'IPC comprennent l'établissement d'un consensus, la convergence des preuves, la redevabilité, la transparence et la comparabilité. L'analyse IPC vise à fournir des indications pour la réponse d'urgence de même que pour la politique de sécurité alimentaire et la programmation à moyen et long terme.

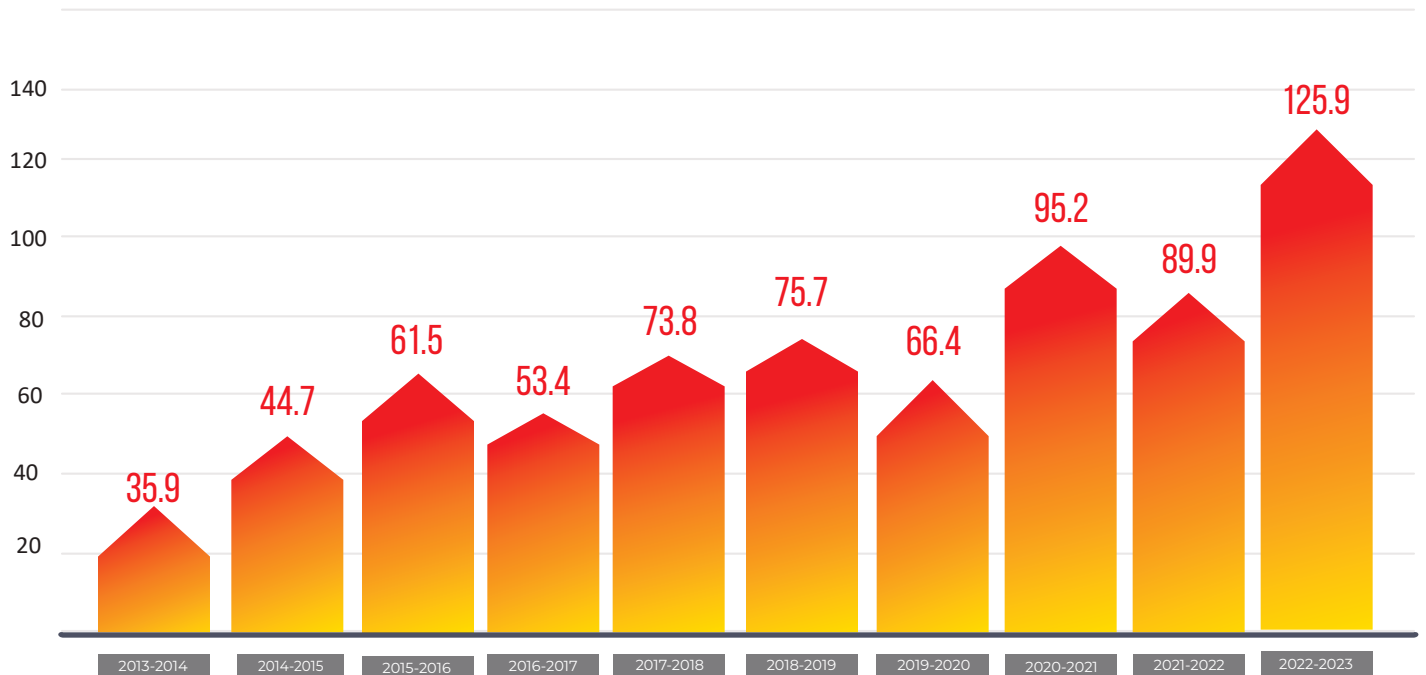
Pour l'IPC (Integrated food security Phase Classification), l'insécurité alimentaire aiguë se définit par toute manifestation d'insécurité alimentaire dans une zone spécifiée à un moment donné et dont le niveau de sévérité menace des vies et/ou des moyens d'existence quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. Elle est très sujette aux variations, de même qu'elle peut survenir et se manifester au sein d'une population en un court laps de temps à la suite de changements brusques ou des chocs qui ont un impact négatif sur les déterminants de l'insécurité alimentaire.



## RECETTES TOTALES DE L'ÉTAT HAÏTIEN (EN MILLIARDS DE GOURDES)



## RECETTES INTERNES DE L'ÉTAT HAÏTIEN (EN MILLIARDS DE GOURDES)



Source: Loi de Finances-MEF

## 5.7% de pression fiscale pour Haïti

Haïti a le taux de pression fiscale le plus bas de la zone de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ce taux était de 5.7% lors de l'exercice fiscal 2021-2022. Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement haïtien a légèrement augmenté le taux de pression fiscale à 6%, a confié le ministre de l'Économie et des Finances, Michel Patrick Boisvert.

## Le salaire minimum en République dominicaine à la traîne

Une étude récemment publiée par Bloomberg Línea rapporte que la République dominicaine est le troisième pays de la région sur un total de 14 avec le salaire minimum le plus bas. Le Costa Rica arrive en tête dans ce classement avec le salaire minimum le plus élevé soit l'équivalent de US\$ 603, l'Uruguay se classe deuxième avec l'équivalent de US\$ 540, alors que le Chili occupe la troisième place en payant l'équivalent de US\$ 475 à ses travailleurs.

## Haïti: baisse du seuil des passations des marchés publics

Le gouvernement haïtien fixe à 3.8 millions de gourdes le seuil des passations des marchés publics dans le budget de l'exercice 2022-2023. Ce nouveau seuil qui, auparavant était à 8 millions de gourdes, va permettre aux petites et moyennes entreprises (PMEs) de participer au processus de passation des marchés publics et sera accessible à tout le monde, a en croire le ministre de l'Économie et des Finances, Michel Patrick Boisvert.

## Coup d'envoi de la 18e conférence régionale du JSE

La 18e conférence régionale du Jamaica stock exchange (JSE) sur les marchés des capitaux se tient du 24 au 26 janvier 2023 à Kingston, autour du thème "Marchés des capitaux redéfinis: Réaliser l'impossible". Cette conférence vise non seulement à éduquer les participants, mais aussi faciliter la croissance et le développement du pays, des entreprises et des individus.

## Recul de l'inflation dominicaine

L'inflation cumulée sur un an à la fin de 2022 s'est établie à 7.83% en République dominicaine après avoir enregistré un pic de 9.64% en avril de l'année dernière, a rapporté vendredi la Banque centrale du pays. En décembre 2022, l'indice des prix à la consommation (IPC) a varié de 0.96% par rapport à novembre en raison notamment de l'augmentation du coût des produits agricoles.

## Premières promesses du nouveau patron de la BID

Le nouveau président de la Banque interaméricaine de développement (BID), Ilan Goldfajn, a promis d'améliorer les résultats obtenus par les projets financés par la BID et appelle à plus de collaboration dans la région, compte tenu de la polarisation croissante, dans son premier discours à la tête de l'organisation basée à Washington.

## Sales temps pour les emplois dans la Région

L'emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes ralentira au cours des années 2023 et 2024 de 1% et 1.5%, respectivement, selon un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ce ralentissement est causé principalement par une réduction du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de la région, qui rend difficile la création de nouveaux emplois.

## La pauvreté en République dominicaine percée à jour

Le taux de pauvreté global en République dominicaine a augmenté de 0.7% en 2021, contrairement à l'extrême pauvreté qui a enregistré une légère baisse de 0.4%, indique la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), dans sa dernière mise à jour des indicateurs macroéconomiques sur les taux de pauvreté par pays en Amérique latine, réalisée le 13 décembre 2022. Au cours de la période 2020-2021, quelque 44 480 dominicains ont laissé le seuil de l'extrême pauvreté.

### **Les riches encore plus riches...**

Sur US\$ 100 de richesse créée, 54.4 sont empochés par le 1% les plus aisés, tandis que 70 centimes ont profité aux 50% les moins fortunés, au cours des dix dernières années, constate l'ONG Oxfam. "Les inégalités économiques ont atteint des niveaux extrêmes et dangereux", écrit l'organisation internationale dans son rapport annuel sur les inégalités, au coup d'envoi d'une semaine d'échanges entre élites économiques et politiques dans la station de ski suisse de Davos.

### **Vents contraires pour des mastodontes américains**

Les banques d'investissement Goldman Sachs et Morgan Stanley ont toutes deux annoncé des baisses substantielles de leurs revenus et de leurs bénéfices au quatrième trimestre. Les revenus de Goldman Sachs ont chuté de 16% et les bénéfices de 66%, tandis que les revenus de Morgan Stanley ont chuté de 12% et les bénéfices de près de 40%.

### **Le commerce régional a le vent en poupe**

Le nouveau rapport annuel de la CEPALC «Perspectives du commerce international pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2022 - Le défi de la relance des exportations manufacturières» estime que la valeur des exportations régionales de biens a augmenté de 20% en 2022, tirée par une hausse de 14% des prix et une augmentation de 6% du volume exporté, alors que la valeur des importations régionales de marchandises a augmenté de 24%.

### **L'inflation canadienne ralentit sa course**

L'inflation a ralenti en décembre au Canada pour progresser de 6.3% sur une base annuelle par rapport à la même période en décembre 2021, rapporte Statistique Canada. Après avoir atteint un sommet annuel de 8.1% en juin dernier, l'inflation était de 6.9% en septembre et en octobre avant de passer à 6.8% en novembre.

### **5.7% de croissance pour les Caraïbes en 2023**

Une croissance de 5.7% est prévue dans les pays de la Caraïbe en 2023, a fait savoir le vice-président (Opérations) de la Banque de développement des Caraïbes (CDB), Isaac Solomon. Cette croissance est basée sur la reprise continue des arrivées de touristes et des investissements dans le secteur de l'énergie.

### **Diminution des envois de fonds reçus en République dominicaine**

Le montant total des envois de fonds reçus en République dominicaine à la fin de 2022 a diminué de 5.2%, soit une baisse de US\$ 546 millions, indique la Banque centrale de la République dominicaine (BCRD) dans son rapport mensuel sur la réception des envois de fonds envoyés par les Dominicains et les étrangers. En revanche, la Banque centrale a noté une augmentation de 0.4% des flux sur le mois de décembre 2022 par rapport à décembre 2021, pour un total de US\$ 9.4 milliards.

### **Les employés de Microsoft dans le dur**

Le groupe informatique américain Microsoft a annoncé le licenciement d'environ 10 000 employés d'ici fin mars, soit un peu moins de 5% de ses effectifs. Le groupe explique dans un document boursier avoir pris cette décision "en réponse aux conditions macroéconomiques et aux changements de priorités des clients".

### **Le spectre d'un défaut sur la dette américaine**

Les États-Unis ont atteint vendredi leur plafond d'endettement, fixé par le Congrès à plus de US\$ 31.000 milliards et pour l'heure les élus n'ont pas su se mettre d'accord sur une hausse ou une suspension du plafond. Un défaut sur la dette américaine provoquerait «à coup sûr une récession aux États-Unis et pourrait entraîner une crise financière mondiale», a prévenu la ministre américaine des Finances, Janet Yellen.

## **Vague de licenciements en vue**

Alphabet, la maison mère de Google annonce la suppression d'environ 12 000 postes dans le monde. Le groupe comptait près de 187 000 employés à travers le monde fin septembre 2022. Le contexte économique et les orientations stratégiques du géant américain justifient cette décision, explique Sundar Pichai, PDG d'Alphabet.

## **L'économie chinoise piétine**

La Chine est encore aux prises avec les conséquences économiques de la pandémie. Ses exportations d'octobre enregistrent leur premier recul de -0.7% depuis 2020 par rapport au mois d'octobre 2021 alors qu'elles avaient rebondi en septembre de +5.7%. Selon les statistiques officielles des douanes, les importations chutent elles aussi à -0.7% sur un an, après +0.3% en septembre. À ces difficultés intérieures s'ajoute le ralentissement de l'économie mondiale et donc de la demande de produits chinois.

## **La précarité à la sauce européenne**

Un Européen sur quatre se dit en situation précaire et plus d'un sur deux a le sentiment que son pouvoir d'achat a diminué au cours des trois dernières années. Un chiffre qui monte à 63% en France et 68% en Grèce. C'est ce qu'illustre le sondage réalisé dans six pays: Allemagne, France, Grèce, Italie, Pologne et Royaume-Uni, auprès de 6 000 personnes âgées de plus de 18 ans, par le Secours populaire français (SPF) en partenariat avec l'institut de sondage Ipsos.

## **L'inflation turque imbattable**

L'inflation en Turquie a enregistré un nouveau record en octobre de 85.51% sur un an contre 80.2% en septembre, un niveau jamais atteint depuis 1997. Une hausse vertigineuse des prix qui s'explique par le refus de la Banque centrale turque de remonter ses taux et de fermer le robinet des liquidités. À l'inverse, elle persiste à les baisser régulièrement faisant perdre toujours plus de valeur à la livre turque.

## **Gare à une forte augmentation du salaire minimum!**

Le Fonds monétaire international (FMI) met en garde contre une forte augmentation du salaire minimum qui peut accroître l'économie informelle en Amérique latine. Le directeur par intérim du FMI pour l'hémisphère occidental, Nigel Chalk, estime que l'Amérique latine pourrait opter pour des mesures comme celles prises pour inciter les gens à sortir de l'informalité aux États-Unis, où les plus bas revenus bénéficient d'un "crédit d'impôt" pour lequel de l'argent leur est restitué et ils ne paient plus d'impôts.

## **La galère des épargnants Dominicains**

Environ 8.7 millions de dominicains, soit 82% de la population, vit dans un état de survie ou de vulnérabilité financière depuis 12 mois, indique une analyse de l'indice de santé financière des Dominicains. Selon cette étude présentée autour de la Journée mondiale de l'épargne, 39% de la population dominicaine déclare ne pas pouvoir survivre plus de trois semaines avec l'épargne à sa disposition.

## **Lula attendu au tournant**

Le nouveau président du Brésil, Lula Da Silva, a repris le pouvoir dans un contexte de grandes difficultés économiques. 15% des Brésiliens sont en insécurité alimentaire, alors qu'ils n'étaient que 4% en 2010, quand il a quitté le pouvoir. Le nouvel élu qui devrait s'atteler à l'urgence a donc promis de renforcer les aides sociales mises en place par son prédécesseur et d'effacer une partie des dettes accumulées pendant la pandémie.

## **Le pétrole a encore de beaux jours devant lui**

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) anticipe une croissance de la demande mondiale de pétrole jusqu'en 2035, tirée par les pays en développement, notamment certains pays d'Afrique, l'Inde et d'autres pays d'Asie, principalement pour alimenter les transports et la pétrochimie, selon son rapport annuel. Estimée à 96.9 millions de barils par jour (mb/j) en 2021, la demande mondiale grimperait à 109.5 mb/j d'ici 2035.



*Retrouvez toutes les éditions de  
DevHaiti sur*

[www.ahjedd.org](http://www.ahjedd.org)

[www.papyrushaiti.com](http://www.papyrushaiti.com)

[www.groupcroissancehaiti.com](http://www.groupcroissancehaiti.com)

Une production:



**AHJEDD**  
Association Haïtienne de Journalistes  
Économiques pour le Développement Durable



**Le magazine DevHaïti est produit par le Group Croissance, l'Association Haïtienne des Journalistes Économiques pour le Développement Durable (AHJEDD) et Papyrus S.A.  
Tous droits réservés.**